

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BOES

NOMBRE DE MEMBRES

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
11	9	9

Date de convocation : 18/09/2015

Date d'affichage : 18/09/2015

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Christine CANTON

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de SAINT-BOES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean LABASTE, Maire.

Présents : Jean LABASTE, Maire et président de séance,

Serge COUSSEAU, Patrick MIOZZO, Marie-Christine CANTON, Jean TURCIUS, Julien LABATUT, Jean-Charles LARROQUE, Guy BOURGOIS, Jean-François LABORDE

Absentes excusées : Candylène FERREIRA, Valérie HUMBERT

=====

Objet : Institution de la déclaration préalable de clôture (délibération 25092015-2)

Le Maire expose que l'article R.421-12 du Code de l'urbanisme permet d'instituer la déclaration de clôture sur tout ou partie du territoire communal.

Il propose d'instituer la déclaration préalable de clôture sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE d'instituer la déclaration de clôture sur l'ensemble du territoire communal.

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception en
Préfecture le
et de la publication le
Fait à Saint-Boès,
le
Le Maire,

Fait à Saint-Boès,
le 25 septembre 2015

Le Maire,

Jean LABASTE



Jean Labaste

